

DELIBERATION N° 2023.03.06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni à la Salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Étaient présents :

Ludovic **PROISY, Maire ;**

Judith **TERNIER, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjoint ;**

Charline **DECARNIN, Yves MARTIN, Jorge DOS SANTOS, Marie-Claire NAESSENS, Olivier MORVAN, Isabelle CANDELIER, Brigitte MAINGUET, Éric TIRLEMONT, Sylvaine DELVOYE, Théo VANENGELANDT, Maurice VANDEWALLE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.**

Etaient absents ayant donné procuration :

Fabrice **VAN BELLE, ayant donné procuration à Olivier MORVAN**

Fabienne **MEPLON, ayant donné procuration à Guillaume LIETARD**

Était absent excusé :

/

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Théo **VANENGELANDT** a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023.03.06

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023

M. LE MAIRE RAPPELLE qu'il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent en section d'investissement ou de fonctionnement du Budget Primitif de l'année suivante.

Au compte Administratif 2022

- la section de fonctionnement présente un résultat de clôture à affecter de 401 700,38 €
- la section d'investissement présente un résultat de clôture à affecter de – 138 426,74 €

M. Le Maire propose de répartir au Budget Primitif 2023, les résultats de clôture 2022, comme suit :

- 207 451,46 € en section d'investissement recette au compte 1068
- 194 248,92 en section de fonctionnement recette au compte 002

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat proposée.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BP 2023 A 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (E. TIRLEMONT, S. DELVOYE, A. MALAQUIN).

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 3 avril 2023

Le Maire,



Ludovic PROISY